



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0734

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pilon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0734**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte général

La création d'entreprise est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Cette politique en faveur de la création et de la reprise d'entreprises a pour objectif de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, en proposant sur l'ensemble de l'agglomération une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour atteindre cet objectif et donc répondre aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de création d'entreprise sur l'agglomération se sont engagés dans un travail important de professionnalisation, de coordination et de mise en réseau pour :

- consolider l'intervention de chacun et garantir une offre de service de proximité qualifiée en ante création,
- assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées par un suivi post création,
- renforcer l'accompagnement des projets innovants ou à potentiel de développement,
- accentuer le développement international du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], porteur de rayonnement et d'attractivité économiques.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur de cette démarche globale, de même qu'elle en assure la promotion générale et qu'elle propose une intervention financière en appui des dispositifs existants.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. En effet, on constate que seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et caution) jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

Les demandeurs d'emploi représentent environ 30 % des créateurs d'entreprise de l'agglomération. Il s'agit, pour moitié d'entre eux, de demandeurs d'emploi de longue durée ou des personnes en situation d'exclusion. Dans leur projet de création, le microcrédit demeure un outil particulièrement déterminant qui permet à ces personnes de s'inscrire à nouveau dans une logique d'insertion professionnelle grâce à la création d'activité et de soutenir leur projet individuel.

C'est sur ce segment particulier de la création d'entreprise et de son financement que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et représentant du microcrédit en France.

Présentation de l'activité de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)

L'Adie est une association qui propose un financement et un accompagnement à des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 k€. Son action s'adresse de manière prioritaire à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique et qui souhaitent créer leur propre activité et leur emploi.

Le financement Adie est aussi l'occasion de mettre les créateurs dans une logique d'accompagnement post création.

Son action est complémentaire à celle de :

- Rhône développement initiative (RDI) qui délivre un service similaire pour des porteurs de projet de l'agglomération dont le besoin de capitalisation est compris entre 15 et 200 k€,
- Réseau entreprendre Rhône (RER) qui s'adresse à des projets présentant une innovation.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2008

1 - Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

L'Adie a octroyé 440 microcrédits en 2008 sur l'agglomération, soit une augmentation de 48 % par rapport à 2007. Cette intervention a permis la création de 371 entreprises, représentant près de 400 emplois.

Les 440 nouveaux chefs d'entreprise soutenus par l'Adie en 2008 étaient pour 40 % allocataires des minima sociaux (revenu minimum d'insertion (RMI), allocation spécifique de solidarité (ASS), allocation de parent isolé (API)). Les autres demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, constituent également une part importante et représentent 49 % du total des microcrédits accordés en 2008.

Enfin, 7 % sont des travailleurs indépendants en activité, ayant besoin de financements pour développer ou pérenniser leur entreprise mais rencontrant des difficultés à accéder aux circuits bancaires traditionnels.

Les micro-entrepreneurs s'engagent à 39 % dans le commerce (ambulante ou sédentaire), à 20 % dans l'artisanat et à 15 % dans la prestation de services.

Le taux de survie à deux ans des entreprises soutenues est de 65 % et le taux d'insertion (sorties des dispositifs d'aide sociale) est de 80 %.

2 - L'action à destination des territoires sensibles

Avec trois antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et une permanence à Rillieux la Pape, l'Adie est présente sur les quatre zones franches urbaines de l'agglomération.

Les créateurs issus des quartiers sensibles représentent 38 % des personnes financées par cette structure.

	Lyon	Antenne de Vaulx en Velin	Antenne de Vénissieux	Antenne de La Duchère - Rillieux la Pape	Total
réorientations	420	78	119	42	659
créateurs financés	165	72	132	71	440
créateurs issus des zones urbaines sensibles (ZUS)		50 %	50 %	42 %	38 %
créateurs femme		27 %	14 %		30 %
créateurs bénéficiaires minima sociaux		54 %	49 %	47 %	41 %

3 - Actions spécifiques dans le cadre de [Lyon Ville de l'Entrepreneuriat]

- la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label L_VE sur le long terme,
- l'alimentation de la base de données commune,
- la participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif (Agence nationale pour l'emploi, Direction départementale du travail, Conseil général...),
- l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association (semaine du microcrédit notamment).

4 - La semaine du microcrédit

La 4^e édition de la semaine du microcrédit a eu lieu en mai 2008 sur la place de la République. Elle a associé les principaux acteurs du financement présents dans le réseau L_VE (Rhône développement initiative notamment) et a fait le lien avec le Salon des entrepreneurs (18 et 19 juin 2008).

Perspectives 2009

Pour l'année 2009, les actions suivantes sont proposées :

1 - Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Les objectifs fixés pour l'année 2009 sont les suivants :

- 500 prêts solidaires décaissés dont 210 concernant des créateurs issus des territoires sensibles,
- 50 % de bénéficiaires des minima sociaux concernés par l'intervention de l'association,
- un taux de remboursement de 96,5 %,
- le renforcement du bénévolat pour assurer le suivi des porteurs de projet et idéalement atteindre 100 % d'accompagnement-parrainage des créateurs en 2009,
- le développement du financement des créateurs pour leur phase de développement (10 % de prêts post création permettant de soutenir la croissance de ces micro-entreprises).

2 - L'action à destination des territoires sensibles

Consolidation et développement de l'activité dans le cadre des deux boutiques de l'initiative et des permanences territoriales sur les zones franches urbaines : 50 % des prêts octroyés dans le cadre des deux boutiques concerneront les habitants de ces quartiers avec la présence régulière et le développement des financements sur les antennes de la Duchère et de Rillieux la Pape.

3 - Dans le cadre de [Lyon Ville de l'Entrepreneuriat]

- la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label L_VE sur le long terme,
- l'alimentation de la base de données commune,
- le développement de la coordination avec prescripteurs sociaux du dispositif (pôle emploi, Maison de l'emploi et de la formation, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Direction départementale du travail, Conseil général),
- la participation aux actions de communication et de marketing du réseau L_VE et affichage du réseau lors des actions de communication menées par l'association (semaine du microcrédit notamment).

4 - La semaine du microcrédit

La 5^e édition de la semaine du microcrédit aura lieu du 2 au 6 juin 2009. Cette manifestation s'inscrit au calendrier d'agglomération pour sensibiliser et orienter les personnes désireuses de s'inscrire dans un projet de création.

Pour cette édition, trois nouveaux lieux seront cette année investis pendant cette semaine : place Gabriel Péri, place Raspail et la galerie commerciale de Carrefour Vénissieux. Elle associera les acteurs pertinents du réseau et fera le lien avec le Salon des entrepreneurs qui se tiendra les 17 et 18 juin 2009. La communication autour de l'événement sera renforcée, en articulation avec [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] (affichage, relations presse...).

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action de l'Adie au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine se déclinant selon les modalités suivantes :

- le soutien à l'Adie dans le cadre de son activité de plateforme de financement : 55 000 €,
- le soutien à l'Adie pour ses actions en faveur des publics en difficulté sur les zones prioritaires de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain, dont la semaine du micro-crédit : 10 000 €.

Budget prévisionnel 2009 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
investissements	2 421	Europe	106 280
achats	15 507	collectivités locales	256 090
services externes	110 004	<i>dont Communauté urbaine</i>	65 000
impôts et taxes	1 365	Etat	40 000
frais de personnel	330 166	partenaires privés	79 180
charges financières	32 795		
transferts de charges	4 218		
fonctions mutualisées	106 570	autofinancement	126 496
semaine microcrédit Lyon	60 000	autres financements (semaine microcrédit)	55 000
total	663 046	total	663 046

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2009 à intervenir entre la Communauté urbaine et l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et, notamment, le versement d'une subvention d'un montant de 65 000 € pour son programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant n° 2.

3° - La dépense correspondante de 65 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 52 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification à l'association,

- 20 %, soit 13 000 € sur appel de fonds et transmission d'un rapport d'activité au 31 octobre 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.